
Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 12 novembre 2014)

A. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

B. PRÉAVIS DE LA COMMISSION SANTÉ

**Projet de décret à l'appui d'une demande de crédit
supplémentaire de 1.430.000 francs pour l'octroi d'une
subvention extraordinaire à la Fondation de l'Hôpital
de la Providence**

A. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

La commission parlementaire des finances,

composée de M^{mes} et MM. Olivier Haussener, président, Fabien Fivaz, vice-président, Philippe Haeberli, rapporteur, et Johanne Lebel Calame, François Konrad, Damien Humbert-Droz, Laurent Schmid, Andreas Jurt, Cédric Dupraz, Martine Docourt, Baptiste Hurni, Alexandre Houlmann (*excusé*), Jean-Charles Legrix (*excusé*), Hughes Chantraine et Alexandre Willener,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

La commission a reçu un représentant du service de la santé publique qui a mis l'accent, notamment, sur les engagements de l'Etat envers la Fondation de l'Hôpital de la Providence. La majorité des commissaires se sont ralliés à cette argumentation. Ils ont mis en avant la pérennité des institutions et ont tenu à ce que les promesses faites par le Conseil d'Etat soient soutenues par le législatif, suivant en cela le préavis de la commission de santé. La commission a également été sensible au fait que ce décret permet de régler définitivement le litige avec la Providence.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 10 voix sans opposition et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Par 9 voix contre 3, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 6 mars 2015

Au nom de la commission des finances:

Le président,
O. HAUSSENER

Le rapporteur,
PH. HAEBERLI

B. PRÉAVIS DE LA COMMISSION SANTÉ

Lors de sa séance du lundi 9 février 2015, la commission Santé a examiné le rapport 14.034 du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'une demande de crédit supplémentaire de 1.430.000 francs pour l'octroi d'une subvention extraordinaire à la Fondation de l'Hôpital de la Providence, en présence de M. Kurth, conseiller d'Etat, chef du département des finances et de la santé, de la secrétaire générale du département, du chef de service de la santé publique et du chef d'office et adjoint au chef de service.

Les membres de la commission ont obtenu des réponses à leurs questions ainsi que des compléments d'information de la part du département.

Au terme de la discussion, la commission Santé préavise favorablement le projet de décret par 9 voix sans opposition, 3 abstentions et 1 récusation.

Neuchâtel, le 10 février 2015

Au nom de la commission Santé:

<i>Le président,</i>	<i>Le rapporteur,</i>
C. MERMET	M. SCHAFROTH